

**Profitez de la prime énergie d'EDF pour vous aider à réaliser vos projets de rénovation énergétique.**

**Estimez le montant de votre prime sur :**

**[www.prim-energie-edf.fr](http://www.prim-energie-edf.fr)**

**Et inscrivez-vous avant la signature de votre devis** en utilisant le code du professionnel qui va effectuer vos travaux (sous convention avec EDF).

**CODE PROFESSIONNEL :**

vous sera communiqué à la signature du devis

## Les avantages de la prime énergie d'EDF ?

La prime énergie d'EDF vous est directement versée par EDF sous forme de chèque dès la validation de votre dossier. Le montant de la prime est calculé en fonction du type de travaux réalisés, de votre lieu d'habitation et des caractéristiques de votre logement. Vous pouvez également bénéficier d'un bonus sous conditions de ressources.

## Qu'est-ce que le dispositif des CEE ?



Le dispositif des CEE repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie (électricité, gaz, GPL, chaleur et froid, fioul domestique et carburants pour automobiles). Ceux-ci sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès des consommateurs d'énergie : ménages, collectivités territoriales ou professionnels.